



PSE - PDV à AF

L'UNSa Aérien dit

NON !

Le 25 Septembre 2020

En raison de la crise sanitaire COVID-19 et de ses lourdes conséquences sur le Transport Aérien, la direction d'Air France et du groupe AF-KLM décide de procéder à l'accélération de la transformation radicale de notre entreprise.

Dans cette optique, avec la validation d'un seul syndicat représentant les PNT, elle a fait le choix de céder la majorité des vols domestiques HOP et AF à TRANSAVIA France.

Au terme de la phase de négociations visant à éviter coûte que coûte la casse sociale au sein de l'entreprise, les représentants de l'UNSa Aérien Air France ont le regret de vous annoncer qu'ils ne signeront pas L'ACCORD SUR LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI INTEGRANT UN PLAN DE DEPART VOLONTAIRE POUR LE PERSONNEL SOL proposé à signature le 16 septembre 2020.

Cette décision résulte d'une concertation entre les représentants de chaque secteur qui, à l'unanimité, ont jugé les avancées obtenues par rapport au PDV/PSE d'origine très nettement insuffisantes.

Organisation syndicale RESPONSABLE, l'UNSA Aérien dont la priorité absolue a toujours été la sauvegarde de l'emploi, ne peut pas valider un projet de transformation à haut risque qui implique des mobilités contraintes voire des licenciements. Par ailleurs, les mesures d'accompagnement que prévoit ce plan, même si nous sommes conscients des difficultés financières que traverse notre compagnie, ne nous semblent pas adaptées aux besoins des salariés contraints à la mobilité et encore moins à ceux qui quitteront l'entreprise.

Note : Nous détaillerons les mesures du PSE-PDV quand elles seront fermes dans un tract à venir.



Vos Représentants UNSa Aérien Air France



UNSa Aérien Air France – 6 rue de la Haye – ROISSYPÔLE le Dôme
BP 10958 Tremblay en France – 95733 ROISSY CDG Aéroport cedex – contact@unsaerien.com